

Bureau du président

Montréal, le 15 novembre 2022

**Par courriel**

Monsieur Charles Dickerson  
Président et chef de la direction  
Northeast Power Coordinating Council (NPCC)  
1040 Avenue of the Americas  
10<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10018

**Objet : Approbation du plan d'action pour l'année civile 2023 dans le cadre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ)**

---

Monsieur,

Conformément à l'article 6.11 de l'*Entente amendée et renouvelée concernant la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec* (l'Entente) le NPCC a soumis, le 3 octobre 2022, une première version (en français et en anglais) du plan d'action pour l'année civile 2023 (le plan) à la North American Electric Reliability Corporation (la NERC). La NERC a revu le plan, tel que prévu à l'article 6.12 de l'Entente, et a émis des commentaires et le NPCC a répondu ou donné suite à ceux-ci.

Conformément à l'article 4 du *Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec*, le NPCC a soumis les versions française et anglaise du plan à la Régie de l'énergie (la Régie) le 31 octobre 2022, puis a intégré les commentaires de cette dernière.

La Régie prend acte de l'attestation du NPCC selon laquelle le plan est nécessaire et suffisant pour la surveillance de la conformité aux normes de fiabilité en vigueur au Québec. Elle se déclare donc satisfaite du plan, l'approuve et fixe son entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

La Régie publiera le plan sur son site Internet au plus tard le 30 novembre 2022.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jocelin Dumas

c.c. Ensemble des entités visées  
M. James B. Robb, président et chef de la direction, NERC